

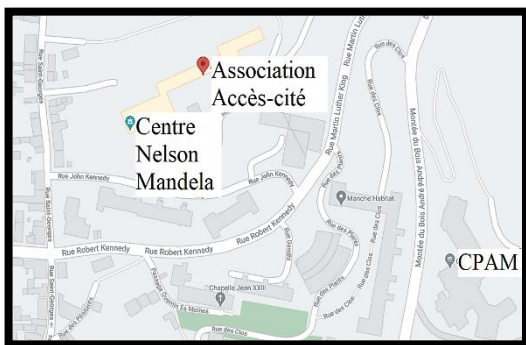
Pour quels élèves ?

Pour ceux qui sont reconnus en situation de handicap visuel et en direction de tous les établissements scolaires qu'ils fréquentent, du primaire au secondaire, y compris certaines formations Post-Bac (BTS et Prépa).

Nous travaillons pour les **élèves** du département de la **Manche**, relevant du **public** et du **privé**.

Pourquoi ?

Pour permettre l'accès aux différents contenus scolaires de manière adaptée et optimale pour leurs apprentissages.



109 rue René Gendrin – 50 000 SAINT-LÔ

Les partenaires



Création : Kioze - Photo : ©PackShot - Fotolia.com - Ne pas jeter sur la voie publique

***Accès-cité**, c'est aussi une association qui aide les adultes handicapés visuels, y compris les personnes âgées, dans leur perte d'autonomie en apportant des ressources humaines et des moyens matériels adaptés.*

Téléphone :

Accueil : 02 33 57 51 32

Mail :

accueil@acces-cite.org

Site internet :

www.acces-cite.org

Adresse :

109 rue René Gendrin - 50 000 SAINT-LÔ



présente son service pédagogique :

Améliorer la vie scolaire et sociale des élèves déficients visuels



Coordination pédagogique

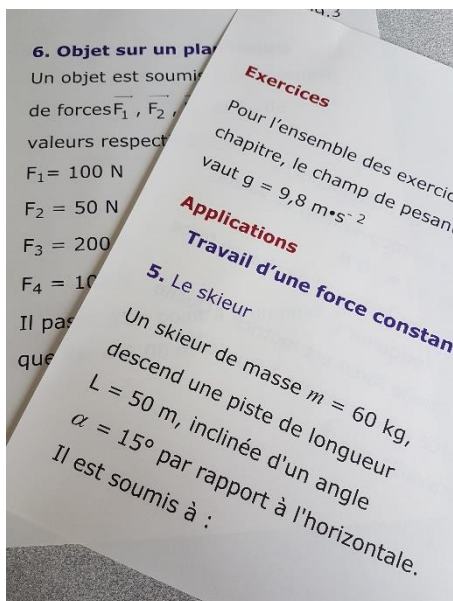
Marie LEPRIEUR

Mail :

coordination-peda@acces-cite.org

En France, près de 5 000 élèves déficients visuels sont scolarisés chaque année. *

Créée en 1994, l'association est née d'un constat : le manque d'**outils adaptés** aux élèves souffrant d'un handicap visuel. L'objectif de l'association est donc de leur proposer une adaptation des **manuels** et des **cours** scolaires, en répondant à leurs besoins **visuels** afin que l'élève reçoive les mêmes documents au même moment que les autres élèves de sa classe.



* Source : Repères et références statistiques 2018, Ministère de l'Éducation Nationale

Les missions

Pour garantir l'égalité des chances, Accès-cité s'est donné pour objectif ambitieux, en partenariat avec l'Éducation Nationale, de placer les élèves déficients visuels concernés dans les mêmes **conditions** de travail que tous les élèves.

Informations générales

À destination des professeurs et des parents :

- Donner des informations sur le handicap visuel,
- Présenter l'association,
- Collaborer avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires accueillant le jeune.

En lien avec les enseignantes spécialisées de l'Education Nationale :

- Travailler en collaboration avec les enseignantes spécialisées pour personnaliser les adaptations et coordonner les actions.

Services de transcription et d'adaptation des documents proposés

- **Adaptations** en grands caractères, Braille, relief, audio et cahiers.
- **Transcription** des documents
- **Formation** aux aides techniques et prêt de matériel
- Actions de **sensibilisation**
- **Prêt** d'albums tactiles

Toutes les adaptations sont **gratuites**.

Toutes les **matières** peuvent être transcrites, y compris les cartes de géographie et les images ou schémas de sciences.

Composition de l'équipe

- 5 transpositeurs-adaptateurs
- 1 formateur aux aides techniques
- 1 coordinatrice pédagogique mise à disposition par l'Éducation nationale
- 1 directrice
- Des bénévoles